

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 22 octobre 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-deux du mois d'octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET**, Fabrice **LANIER**, Pascal **BERNIER**, Patrick **FUX**, Christiane **CISTEL**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Marguerite **MENSTER**, Laurence **ESTIVALET**, Héliana **COLLIN**, Boris **LAMOTTE**.

Excusé : Denis **JUNG** (pouvoir à Florian PAQUET).

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire du RPI Salives-Avot

Le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 500 euros à la coopérative scolaire du RPI Salives-Avot, au sein duquel 5 enfants de Moloy sont scolarisés à la rentrée 2026, étant précisé que la Commune de Salives ne facture aucun frais d'écologie à la Commune de Moloy pour la scolarisation de ces 5 enfants.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le versement d'une subvention d'un montant de 500 euros à la coopérative scolaire du RPI Salives-Avot.

Attribution d'une subvention à la Ligue contre le cancer

La Commune de Moloy a organisé un après-midi récréatif destiné à assurer la prévention et à récolter des dons dans le cadre « d'octobre rose », mois destiné à la prévention et à la lutte contre le cancer du sein. Suite à cette journée, 217 euros de dons ont été récoltés auprès des participants, que le Conseil Municipal remercie.

Le Maire propose que la commune arrondisse cette somme et reverse une subvention de 300 euros à la Ligue contre le cancer.

Le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité** le versement d'une subvention d'un montant de 300 euros à la Ligue contre le cancer (comité Côte-d'Or).

Décision modificative budgétaire numéro trois

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une décision modificative budgétaire destinée à permettre le versement des subventions qui ont été votées pour la Ligue contre le cancer et la coopérative scolaire du RPI Salives-Avot, pour lesquelles les crédits n'avaient initialement pas été inscrits au budget 2026.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la décision modificative budgétaire proposée.*

Mise en œuvre d'un contrat d'entretien pour la maintenance des cloches et des cadrans de l'église

Le Maire propose qu'un contrat d'entretien annuel soit conclu avec l'entreprise Horloges Plaire, destiné à assurer la maintenance des cloches et des cadrans de l'église, suite aux interventions et défaillances de ces derniers mois.

Le contrat a pour objet d'assurer la vérification annuelle et l'entretien de l'installation complète, composée de : deux cloches équipées de deux dispositifs de mise en volée et de deux dispositifs de tintement, d'une horloge mère et de quatre cadrans.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est de 234 euros TTC, révisable chaque année. La société Horloges Plaire assurera une vérification annuelle d'entretien et le maintiendra en bon état de fonctionnement, quelque soit le nombre d'interventions de dépannage nécessaires. Chaque visite pourra également faire l'objet de propositions de travaux destinés à assurer la pérennité de l'installation.

Le Maire précise que, lors d'une récente visite sur place avec l'entreprise et Pascal BERNIER, conseiller municipal, des inquiétudes ont été soulevées quant à l'usure des points de frappe, des moteurs et des fixations.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la conclusion d'un contrat annuel d'entretien et de maintenance des cloches et cadrans de l'église et la société Horloges Plaire.*

Questions et informations diverses

1. Le Maire indique que, suite aux démarches de Marina CHARALAMBIDIS, deuxième adjointe, l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre a attribué une subvention d'un montant de 1022 euros à la Commune de Moloy pour la restauration du Monument aux Morts. Le coût total des travaux d'élève à 2452 euros et consistent à nettoyer le Monument, assurer la réfection des joints et à repeindre le lettrage des noms des Morts pour la France.
2. Le Maire remercie Héliana COLLIN, conseillère municipale, qui a assuré la remise en peinture des doublages qui ont été réalisés dans le logement communal situé au-dessus de la Mairie, avec l'aide de sa maman et de Murielle DAGNICOURT.

3. La réunion de présentation de l'avancement du projet de PLU aux personnes publiques associées a eu lieu le 15 octobre 2026 et s'est très bien déroulée. Les participants ont salué la démarche engagée par la Municipalité en la matière.
4. Il a été mis fin à la location du garage situé à côté de la Mairie. Ce local sera repris par la commune pour y entreposer du matériel communal exclusivement. Une réfection de la porte du garage sera à envisager prochainement.
5. Une réunion a été organisée par les services de l'Etat le lundi 19 octobre 2026 à Saint-Seine-L'Abbaye, afin de présenter aux communes invitées l'étude réalisée en faveur de la lutte contre les feux de forêt. Le Maire s'y est rendu avec Fabrice LANIER, troisième adjoint en charge de la forêt. Il est à déplorer le manque de décisions concrètes issues de cette réunion et l'absence de réelles initiatives de la part des services de l'Etat. Au niveau de la commune, une communication sera prochainement adressée aux habitants afin de demander le débroussaillage préventif des parcelles privées situées à moins de 50 mètres d'une habitation.
6. Le Maire indique qu'un diagnostic du réseau d'eaux pluviales de la Rue des Boudrots a été fait par les sociétés Tibo DEGO et ADTEC en septembre 2026, avec curage et passage caméra. Ce diagnostic a pour objectif de connaître l'état des canalisations avant d'envisager des travaux de réfection de la voirie. Le bilan fait un état d'un niveau de vétusté important, avec de nombreuses fissures circonférentielles, des raccordements anciens par piquage et des obstructions. Il est envisagé de solliciter des devis pour un remplacement de ces canalisations en 2027.
7. Le Maire fait le point sur le renouvellement des contrats d'assurance de la commune au 1^{er} janvier 2027. De très fortes augmentations des primes et des franchises sont attendues. Un point sera de nouveau fait lors de la prochaine réunion, après des négociations directes avec les compagnies.
8. Les vérifications périodiques annuelles obligatoires des bâtiments et équipements communaux seront prochainement réalisées.
9. La date des vœux du Maire est fixée au samedi 23 janvier 2027 à 18h30.
10. Le Maire remercie Richard BASSO, habitant de la commune, qui a repeint bénévolement la Marianne située dans la salle du Conseil.
11. Pascal BERNIER évoque des problèmes récurrents de connexion internet. D'autres conseillers confirment ces difficultés actuellement.
12. Laurence ESTIVALET évoque l'organisation des festivités de Noël. Un point sera fait prochainement avec Denis JUNG, premier adjoint en charge de cette organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET**

